ART. 6 N° **18826**

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 18826

présenté par

M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 6

ANNEXE

À la première phrase de l'alinéa 17, après les mots :

« emploi et »,

insérer les mots :

« dans une moindre mesure, très insuffisante, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la nature de la trajectoire financière présentée dans l'annexe.